



Commune de Saint Maurice de Rémens (Ain)

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal 06 avril 2016 à 20 h 30

Présents : M Éric GAILLARD, Mme Sylviane BOUCHARD, M Cyril GOUDARD, Mme Isabelle BERNARD, M. Christian SEURAT, Mme Christine AUCEL, M. Eddy LABBÉ, Mme Marie-Hélène MORETEAU, M. Hervé MORIN, M. Stéphane PROUD.

Absents excusés : M. Fabrice ANGELOT, M Christophe BRUN, Mme Magalie FANTON, M. Jérémy GRANDJEAN, Mme Schérazade TOUNSI.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane BOUCHARD

Après approbation du compte rendu de séance du 21 mars 2016, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

1. BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2016

Madame Sylviane BOUCHARD présente et détaille le budget communal 2016, qui s'établit ainsi :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **590 207.09 €**
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **416 988.01 €**

Les principales dépenses et recettes d'investissement sont les suivantes :

OBJET	RESTES A REALISER SUR 2015	DEPENSES BUDGET 2016	RECETTES
PLU	24 000.00 €	11 040.00 €	
Aménagements de sécurité du village	72 638.00 €	115 000.00 €	69 125.00 €
Achat de terrains	3 000.00 €		
Etude d'accessibilité mairie-école	7 931.00 €		2 200.00 €
Equipement des pompiers		1000.00 €	
Illuminations – Guirlandes		650.00 €	
Réfection de la classe de maternelle	800.00 €		
Horloges astronomiques	6 500.00 €	3000.00 €	3 830.00 €
Sauvegarde du Château (terrains)	38 432.00 €		24 237.00 €
Dalles béton containers à verre		2 520.00 €	2 000.00 €
Chemin du Pré Neuf		7 105.00 €	
Création de parkings. Fin d'opération	7 823.00 €		

Monsieur Éric GAILLARD donne lecture des subventions proposées pour l'année 2016.

- 100 € pour l'association Rencontres et Culture. (Impression livre sur l'eau)
- 100 € pour l'association Gym Entretien Mixte (Participation frais ménage)
- 500 € pour l'amicale de la Pétanque (Participation éclairage du terrain de boules)
- 9 500 € pour « Les P'tits choux de Saint Mo' »
- 1 000 € pour le sou des écoles, (Participation cars pour sorties scolaires)
- 250 € pour la coopérative scolaire
- 700 € pour l'amicale des pompiers, (Remboursement de charges)
- 50 € pour les pompiers retraités du canton d'Ambérieu
- 300 € sont répartis entre des associations caritatives : resto du cœur, banque alimentaire, ligue contre le cancer Ambérieu
- 240 € pour la SPA (0.32 cts par habitants - convention approuvée le 11 décembre 2015).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de la commune pour l'exercice 2016.

2. BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2016

Le budget assainissement 2016 s'établit ainsi :

- La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à **51 321.82 €**
- La section d'investissement présente un total de dépenses de **64 489.00 €**
pour un total de recettes de **91 469.54 €**

11 300 € ont été budgétisés en plus des 74 600 € déjà prévus en 2015 pour les études sur le réseau d'assainissement et le déversoir d'orage. (Coût total 85 900 €)

Pour mémoire, ces travaux seront subventionnés par l'Agence de l'Eau, le Conseil Général et la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain pour un montant total de 52 490 €.

Pas de nouveaux travaux pour cette année 2016.

Les recettes d'investissement sont plus élevées que les dépenses afin de garder une réserve pour les travaux de mise aux normes notamment du déversoir d'orage.

Le budget assainissement est approuvé à l'unanimité.

3. BUDGET PRIMITIF EAU 2016

- La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à **60 105.67 €**
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **23 087.00 €**

Une somme de 5 100 € a été prévue pour des travaux sur le réseau d'eau et 12800 € ont été budgétisés pour des travaux sur les installations.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le budget primitif 2016 de l'eau.

4. OBJET : FIXATION DES TAUX DES INDEMNITES D'ELUS

Les indemnités du maire et des adjoints avaient été fixées par délibération en 2014 après les élections municipales.

Le taux de l'indemnité du maire avait été fixé à 25.75 % de l'indice brut 1015, celui de la 1^{ère} adjointe à 13.50 % du même indice et celui des 3 autres adjoints à 8.25 %.

Au 1^{er} janvier 2016 est entré en vigueur l'article 3 de la loi 2015-366 du 31 mars 2015, qui fixe à titre automatique, dans les communes de moins de 1000 habitants, les indemnités de fonction du maire aux taux plafond (31 % de l'Indice Brut 1015 pour Saint Maurice de Rémens qui compte 747 habitants).

Il est demandé au conseil municipal, compte tenu du taux d'indemnité maximal accordé au maire et afin de respecter l'enveloppe globale indemnitaire, de revoir à la baisse le taux de l'indemnité de la 1^{ère} adjointe.

Le taux des indemnités accordées aux 3 autres adjoints sera également abaissé, afin de défrayer 3 conseillers municipaux qui s'investissent plus particulièrement pour la bonne marche des services communaux.

Le conseil municipal décide à 9 voix pour et une abstention la répartition suivante des indemnités :

ELUS	TAUX VOTES EN 2014	TAUX VOTES EN 2016
Maire	25.75 %	31.00 %
1 ^{ère} adjointe	13.50 %	8.25 %
2 ^{ème} adjoint	8.25 %	5.90 %
3 ^{ème} adjoint	8.25 %	5.90 %
4 ^{ème} adjoint	8.25 %	5.90 %
Conseiller	-	2.35 %
Conseiller	-	2.35 %
Conseiller	-	2.35 %
Total	64 % de l'Indice Brut 1015	64 % de l'Indice Brut 1015

5. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

Monsieur Cyril GOUDARD explique que compte tenu des baisses continues des dotations de l'Etat, il est nécessaire d'augmenter le taux des taxes directes locales pour l'année 2016.

En 2013 la dotation forfaitaire s'élevait à 97 783 €, en 2016 elle sera de 77 525 € soit une baisse de 20 258 €.

Considérant que les taux des taxes sur le foncier bâti et non bâti, sont proches de la moyenne nationale, il est proposé de ne pas les modifier.

Le taux de la taxe d'habitation n'ayant pas été augmenté depuis 2003 et étant inférieur aux taux pratiqués par les communes voisines, il propose de l'augmenter.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide pour 2016 de voter les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 11.40 % au lieu de 10.40 %
- Taxe foncière sur le bâti : 15.10 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 63.81 %

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 45



Le Maire,
Éric GAILLARD

Nuisances sonores :

Nous vous rappelons que le bruit constitue une nuisance sonore plus particulièrement au printemps où la période est propice à la tonte.

Pour le bien-être de tous, nous vous demandons de respecter les horaires autorisés :

Du lundi au vendredi de	08 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30
Le samedi de	09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00
Le dimanche et les jours fériés de	10 h 00 à 12 h 00

Commémoration du 08 mai 1945 : Le Maire et le conseil municipal vous donnent rendez-vous au monument aux morts à 11 h 00.

La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur.



Manifestations

Printemps – Été 2016

Saint-Maurice-de-Rémens

Samedi 14 mai 2016 :	Vente de galettes au four communal de Martinaz et au local pompier organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompier
Vendredi 20 mai 2016 :	Vente de crêpes à la sortie de l'école organisée par le Sou des Ecoles
Samedi 21 mai 2016 :	Loto dans le parc du château organisé par le Comité des Fêtes
Samedi 28 mai 2016 :	Concours de pétanque à l'Amicale de la Pétanque
Dimanche 19 juin 2016 :	Fête de l'école dans le parc du château organisé par le Sou des Ecoles
Samedi 25 juin 2016 :	Concours de pétanque, paëlla et feu de la Saint-Jean dans le parc du château organisé par le Comité des Fêtes
Dimanche 26 juin 2016 :	De château en château dans le parc du château en partenariat avec Patrimoine des Pays de l'Ain A cette occasion : <ul style="list-style-type: none">- Vente de crêpes par le Club Marche et Loisirs- Exposition par le Souvenir Saint-Exupéry
Samedi 23 juillet 2016 :	Concours de pétanque à l'Amicale de la Pétanque
Dimanche 31 juillet 2016 :	Anniversaire de la disparition d'Antoine de Saint-Exupéry dans le parc du château organisé par le Souvenir Saint-Exupéry
Samedi 27 août 2016 :	Concours de pétanque à l'Amicale de la Pétanque «Challenge Jérémie»
Dimanche 11 sept 2016 :	Farfouille dans le parc du château organisé par le Comité des Fêtes
Du jeudi 15 au dimanche 18 septembre 2016 :	Spectacle dans le cadre des journées du patrimoine organisé par l'ASPME Saint-Exupéry
Samedi 29 octobre 2016 :	Vente de boudin sur la place Saint Exupéry organisée par l'A.C.C.A. (Chasse)